



santé au travail en limousin

Suivez nous sur TWITTER :  
**@STL\_87**



# DoC'Actus

Bulletin d'information du centre de documentation en santé au travail en Limousin

**N° 107, Février 2017**

## Sommaire :

<b>Extraits du Journal Officiel de la République Française</b>	<b>2</b>
<b>Extraits du Journal Officiel de l'Union Européenne</b>	<b>3</b>
<b>Jurisprudence</b>	<b>5</b>
<b>Recommandation</b>	<b>6</b>
<b>Les questions juridiques de l'ISTNF</b>	<b>6</b>
<b>Le tweet du mois</b>	<b>7</b>
<b>Les brèves</b>	<b>8</b>
<b>Rapports et études</b>	<b>12</b>
<b>Congrès, conférences, journées médecine du travail</b>	<b>14</b>
<b>Sur le web</b>	<b>14</b>
<b>Les chiffres en plus</b>	<b>15</b>
<b>La boîte à outils</b>	<b>15</b>
<b>Toxic'Art</b>	<b>18</b>



29/12/2016 :

- [Décret n° 2016-1908 du 27 décembre 2016](#) relatif à la modernisation de la médecine du travail.

Le décret prévoit les modalités du suivi individuel de l'état de santé du travailleur et notamment les modalités selon lesquelles s'exercent les visites initiales et leur renouvellement périodique en fonction du type de poste, des risques professionnels auxquels celui-ci expose les travailleurs, de l'âge et de l'état de santé du travailleur. Il précise les modalités de suivi adaptées applicables pour les travailleurs titulaires d'un contrat à durée déterminée ou temporaires. Il actualise les dispositions du code du travail relatives au suivi de l'état de santé des travailleurs exposés à des risques particuliers ou relevant de régimes particuliers ainsi qu'aux missions et au fonctionnement des services de santé au travail pour les adapter à ces nouvelles modalités. [Légifrance].

- **Dossier décryptage par le CISME** : Bien comprendre le décret relatif à la modernisation de la médecine du travail, le 01/2017 : <http://modernisationsanteautravail.fr/>
- [Décret n° 2016-1909 du 28 décembre 2016](#) relatif aux accords de préservation ou de développement de l'emploi mentionnés à l'article L. 2254-2 et suivants du code du travail et au parcours d'accompagnement personnalisé.
- [Décret n° 2016-1899 du 27 décembre 2016](#) relatif à la mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné et au financement du compte personnel de formation des travailleurs handicapés.
- [Arrêté du 26 décembre 2016](#) déterminant pour la période 2016-2020 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision.
- [Arrêté du 27 décembre 2016](#) portant ouverture du concours spécial d'internat de médecine du travail au titre de l'année universitaire 2017-2018.

31/12/2016 :

- [Arrêté du 12 décembre 2016](#) définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au **risque hyperbare**.

04/01/2017

- [Arrêté du 26 décembre 2016](#) portant **agrément des experts** auxquels le **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** peut faire appel.

06/01/2017

- [Arrêté du 26 décembre 2016](#) relatif aux conditions de vérification de **l'immunisation des thanatopracteurs** en formation pratique et en exercice soumis à l'obligation de vaccination contre **l'hépatite B**.

12/01/2017

- [Arrêté du 6 janvier 2017](#) portant classement sur les listes des **substances vénéneuses**.

15/01/2017

- [Décret n° 2017-34 du 13 janvier 2017](#) portant création de la commission d'évaluation des innovations techniques dans le domaine de la **détection et du traitement de l'amiante dans le bâtiment**.

20/01/2017

- [Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2017-45 du 19 janvier 2017](#) relative aux conditions d'accès aux données couvertes par le **secret médical** ou le secret industriel et commercial de **l'Autorité de sûreté nucléaire et de l'Institut de radioprotection** et de sûreté nucléaire et à la mutualisation de certaines fonctions d'agences sanitaires nationales.
- [Ordonnance n° 2017-45 du 19 janvier 2017](#) relative aux conditions d'accès aux données couvertes par le **secret médical** ou le secret industriel et commercial pour le compte de **l'Autorité de sûreté nucléaire et de l'Institut de radioprotection** et de sûreté nucléaire et à la mutualisation de certaines fonctions d'agences sanitaires nationales.





**01/02/2017**

- [Directive \(UE\) 2017/164 de la Commission du 31 janvier 2017](#) établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [... Cette directive (entrée en vigueur 2018) établit la quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Cette liste concerne 31 agents chimiques :
  - nouvelles VLEP pour 25 agents chimiques ;
  - modification des VLEP pour 6 agents chimiques figurant dans les listes précédentes : acide acétique, dihydroxyde de calcium, hydrure de lithium, monoxyde d'azote, 1,4-dichlorobenzène et le bisphénol A....] *Editions législatives, 01/02/2017.*



## Jurisprudence

**En matière de prévention des risques professionnels, il ne suffit de dire qu'on va s'en occuper, il faut le faire** : L'employeur qui ne s'implique pas dans la prévention des risques de violence et d'incivilités auxquels est exposé un salarié, éducateur spécialisé, manque à son obligation de sécurité de résultat. *Editions Législatives le 06/01/2017.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 15-20987 du 15/12/2016.](#)

**Infraction de harcèlement moral** : Au regard de l'article 222-33-2 du Code pénal, la caractérisation de l'infraction de harcèlement moral suppose une relation de travail. Par cet arrêt publié en date du 13 décembre 2016, la chambre criminelle de la Cour de cassation précise que l'infraction de harcèlement moral n'est constituée que si les faits s'inscrivent dans une relation de travail. *ISTNF, le 05/01/2017.*

[Cass. soc., 13 janv. 2017, n° 16-81253.](#)

**Inaptitude au travail : les dernières précisions de la Cour de cassation** : Plusieurs arrêts de la Cour de cassation donnent un éclairage sur la procédure de licenciement pour inaptitude, notamment sur l'importance des échanges avec le médecin du travail pour justifier l'impossibilité de reclassement. *Editions Législatives le 31/01/2017.*

- Incidence du classement en invalidité 2<sup>e</sup> catégorie : [Cass. soc., 11 janv. 2017, n° 15-15.054.](#)
- Consultation des DP sur les sites de moins de 11 salariés : [Cass. soc., 7 déc. 2016, n° 14-27.232](#)
- Justification de l'impossibilité de reclassement : [Cass. soc., 11 janv. 2017, n° 15-22.485](#)
- Nature juridique de l'indemnité compensatrice de préavis : [Cass. soc., 11 janv. 2017, n° 15-19.959](#)
- Incidence du licenciement pour inaptitude invalidé sur les allocations chômage : [Cass. soc., 11 janv. 2017, n°15-10.594](#)

**En cas d'arrêt-maladie, le salarié doit s'abstenir de toute activité « non autorisée », sous peine de devoir restituer les indemnités journalières** : Dans un arrêt publié en date du 8 décembre 2016, la deuxième chambre civile de la Cour de cassation décide de ne pas renvoyer au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité ayant trait au remboursement à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des indemnités journalières au motif que l'assuré social avait exercé, pendant son arrêt de travail, une activité non autorisée en poursuivant ses fonctions de conseiller municipal et en participant à plusieurs activités en milieu associatif. *ISTNF, le 13/01/2017.*

- [Cass. 2ème civ., QPC, n° 16-17.567 du 8 décembre 2016.](#)

**Pas de manquement de l'employeur à son obligation d'organiser la visite de reprise si l'employé de maison n'a pas repris le travail et a manifesté son intention de ne pas le faire** : Par cet arrêt du 11 janvier 2017, la Cour de cassation affirme qu'un salarié employé de maison à temps partiel ne peut invoquer le manquement de l'employeur à son obligation d'organiser la visite médicale de reprise dès lors qu'il n'a pas repris le travail et qu'il a manifesté son intention de ne plus venir travailler au domicile de l'employeur. *ISTNF, le 27/01/2017.*

- [Cass. soc., n° 15-10.281 du 11 janvier 2017.](#)

## Recommandation

**R495 : Amélioration des conditions de travail dans les grues à tour.** Cette recommandation concerne une meilleure prise en compte des problématiques ci-dessous et annule et remplace la recommandation R 459 d'octobre 2011 :

- Accès à la cabine,
- Ambiance de travail
- Communication
- Visibilité
- Radio commandes
- Vérifications journalières et entretien courant
- Premiers secours et évacuation d'urgence.

## Les questions juridiques de l'ISTNF

**Quand effectuer la visite médicale de reprise si, à la suite de son congé maternité, la salariée a pris ses congés payés ?** Conformément à [l'article L. 1225-4 du Code du travail](#), la protection relative, désormais de 10 semaines suivant le congé maternité, peut être suspendue dans deux cas précis : La prise de congés payés et un état pathologique. L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point. *ISTNF, le 13/01/2017.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

**L'employeur doit-il obligatoirement révéler toutes les infractions routières de ses salariés ?** Depuis le 1er janvier 2017, les employeurs, titulaires des cartes grises des véhicules de l'entreprise, sont désormais tenus de dévoiler l'identité et l'adresse du salarié ayant commis une infraction au Code de la route, avec un véhicule de l'entreprise, constatées au moyen des appareils de contrôle automatique. Le décret du 28 décembre 2016 fixe de manière exhaustive la liste des 12 infractions concernées, devant faire l'objet d'un signalement. L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point. *ISTNF, le 20/01/2017.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

**L'employeur a-t-il l'obligation de mettre à disposition des « vapoteurs » des emplacements réservés au « vapotage » ?**

Depuis le 1er février 2007, il est interdit de fumer notamment dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail, y compris dans les bureaux. Depuis le 28 janvier 2016, cette interdiction s'est étendue aux cigarettes électroniques, puisque désormais, l'employeur doit interdire le « vapotage » dans « les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif ». L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point. *ISTNF, le 24/01/2017.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

**Un employeur peut-il licencier une salariée enceinte ou venant d'accoucher pour inaptitude et impossibilité de reclassement ?** L'employeur qui souhaite licencier une salariée enceinte ou ayant accouché doit indiquer explicitement dans la lettre de licenciement, l'un ou l'autre motif susceptible de justifier le licenciement (conformément à [l'article L. 1232-6 du Code du travail, alinéa 2ème](#)) à savoir : Soit sa faute grave, non liée à l'état de grossesse ; soit l'impossibilité de maintenir le contrat, pour un motif étranger à la grossesse. *ISTNF, le 30/01/2017.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

## Le tweet du mois



**12 janvier 2017 : Inauguration des nouveaux locaux de l'AIST87 à St Junien (87).**  
A retrouver dans le détail sur le site de l'AIST87 : <http://www.sante-travail-limousin.org/?De-nouveaux-locaux-pour-l-AIST87,781>



**Les inspecteurs du travail, des salariés maltraités** : Pénurie d'effectifs, manque de soutien de leur hiérarchie, pression des employeurs, les inspecteurs du travail sont à l'agonie. Entre les récentes réformes du code du travail et une réorganisation des services, ces fonctionnaires peinent à assurer leur mission. En bout de chaîne, ce sont les salariés qui trinquent.

*L'Imprévu le 13/12/2016.*

- [Lire l'article.](#)

**EU-OSHA : Annonce de la prochaine campagne « Lieux de travail sains »** : Pour 2018-2019, cette campagne sera axée sur les substances dangereuses sur le lieu de travail, un sujet qui reste source de préoccupation. Les objectifs de la campagne consistent à sensibiliser aux substances dangereuses (y compris cancérigènes), à promouvoir l'évaluation des risques et le partage des bonnes pratiques, à cibler les groupes de travailleurs particulièrement vulnérables et à mettre en avant le cadre législatif qui protège les travailleurs dans l'UE. *EU-OSHA, le 20/12/2017.*

- [En savoir plus sur la campagne «Lieux de travail sains» 2018-2019](#)
- [En savoir plus sur les substances dangereuses, y compris les risques émergents](#)

**Une étude contestant le lien entre cancer et travail de nuit était basée sur de la "mauvaise science"** : Une étude de l'université d'Oxford concluant que la classification du travail de nuit comme une cause de cancer du sein chez les femmes n'est plus justifiée étant fondée sur de la "mauvaise science", estiment des experts internationaux. *ETUI, le 20/12/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**BTP : Comportements à risque des salariés, que faire pour être entendu ?** Les croyances, la culture d'entreprise et différents paramètres sociaux influencent fortement la conduite à risque au travail. Comment agir face à certains comportements incompréhensibles chez des salariés se refusant à respecter les règles de sécurité ? *Editions Tissot, le 27/12/2016.*

- [Lire l'article.](#)

**Santé et sécurité des professionnels de l'aide à la personne : Intégrer la prévention à la conception d'aides techniques : l'outil Milo®.** Associé à l'équipe de conception d'un dispositif médical, l'INRS a élaboré des recommandations pour prévenir les risques professionnels et en particulier les TMS lors de la conception d'une aide technique. Le fabricant Alter Eco Santé a intégré ces recommandations à la fabrication du Milo®, un dispositif de transfert et d'aide à la toilette. *INRS, le 14/12/2016.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)

**La cotisation de base pénibilité entre en vigueur le 1er janvier 2017** : Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une cotisation dite de base est due par tous les employeurs au titre des salariés qu'ils emploient et qui entrent dans le champ d'application du compte personnel de prévention de la pénibilité. Cette cotisation s'applique même lorsque les salariés concernés ne sont pas exposés à un facteur de pénibilité, et s'ils le sont, peu importe leur niveau d'exposition. *Entrepreneurs.fr le 29/12/2016.*

- [Lire l'article.](#)

**Stop amiante - Une nouvelle aide financière nationale pour les entreprises de maintenance, de nettoyage ou de la construction afin de gérer le risque amiante lors des interventions** : Cette nouvelle aide s'adresse à l'ensemble des secteurs mais concerne particulièrement la construction. Elle a pour objectif d'aider les entreprises à lutter contre l'exposition à l'inhalation de fibres d'amiante, notamment en phase de décontamination. Plafonnée à 25 000 euros également, cette aide finance, à hauteur de 40%, l'achat d'aspirateurs, d'unités de décontamination, de systèmes de ventilation... Les entreprises ont jusqu'au 15/07/2017 pour réserver ces aides auprès de leur caisse régionale. [Assurance Maladie-Risques Professionnels](#), 01/2017.

**Sur la route, l'entreprise ne peut plus éviter à ses salariés de perdre des points** : Sous peine d'engager sa propre responsabilité pénale – et de s'exposer à une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros – le chef d'entreprise est désormais obligé de donner nom, adresse et n° de permis de ses salariés pris, notamment, en excès de vitesse par un radar automatique. *Actuel-HSE, le 03/01/2017.*

- [Lire l'article.](#)



**Un objet pour réduire le bruit dans les bureaux : une entreprise briviste présente son innovation à Las Vegas.** C'est une innovation qui commence à séduire de grandes firmes françaises. Et l'entreprise de Brive, qui en est à l'origine, va la présenter au plus grand salon mondial de l'innovation technologique : le CES de Las Vegas, qui se tient du 5 au 8 janvier. Un rendez-vous incontournable en matière d'objets connectés pour les grandes marques mais aussi pour des start-ups ou des entreprises de taille moyenne. Orfea Acoustique, fondée en 1997 en Corrèze [va présenter là-bas "Silent Space"](#). *France Bleu Limousin, le 04/01/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**« L'emploi accompagné » : une petite révolution pour l'emploi des personnes handicapées.** Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est synonyme de nombreux changements pour les salariés français, et en particulier pour les travailleurs en situation de handicap. L'emploi « accompagné », en vigueur depuis le début de l'année, est enfin inscrit au « Journal Officiel ». Le but de ce dispositif est d'aider les travailleurs handicapés à rejoindre le monde du travail en encourageant leur insertion dans les entreprises dites « classiques », et non pas uniquement dans les structures adaptées. *Blog-emploi, le 04/01/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Carte BTP : un déploiement géographique progressif en 2017.** La phase pilote de mise en place de la [carte d'identification professionnelle](#) des salariés du BTP suit son cours. L'expérimentation en cours dans 20 entreprises devrait se poursuivre jusqu'à la fin du mois de janvier. Déploiement en déploiement en Nouvelle Aquitaine et Occitanie en janvier 2017. *Actuel-RH le 05/01/2017*

- [Lire l'article.](#)

**Policier, marin, hôtesse de l'air... Les métiers encore interdits aux diabétiques :** D'anciens textes réglementaires continuent de limiter ou d'interdire certains métiers aux jeunes diabétiques, malgré l'avancée des traitements. Une pétition a été lancée par l'association d'aide aux jeunes diabétiques et réclame que les professions interdites soient réévaluées une fois par an par un groupe interministériel en tenant compte des "évolutions technologiques et médicamenteuses". *L'OBS, le 09/01/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Ils travaillent la peur au ventre : voyage au pays de l'insécurité professionnelle.** Réorganisations en cascade, restructurations, réductions du personnel... La peur du lendemain inquiète de plus en plus de salariés qui ont le sentiment que leur avenir professionnel ne tient qu'à un fil. Témoignages. *L'express, le 09/01/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Commission européenne :** La Commission lance une nouvelle initiative visant à améliorer la santé et la sécurité des travailleurs et plus précisément à prévenir les accidents ainsi que les maladies liées au travail. En s'appuyant sur les travaux déjà accomplis en la matière, la nouvelle initiative de la Commission vise à mieux protéger les travailleurs contre les cancers d'origine professionnelle, à soutenir les entreprises, en particulier les PME et les microentreprises, dans leurs efforts pour se conformer au cadre législatif en vigueur, et à mettre davantage l'accent sur les résultats tout en allégeant les formalités administratives. *Commission européenne le 10/01/2017.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)

**L'Europe cale sur les cancers professionnels :** Il n'y aura pas de valeur limite d'exposition des travailleurs aux fumées de diesel. Ainsi en a décidé la Commission européenne dans la révision de la directive sur les agents cancérigènes. Une révision a minima qui irrite la Confédération européenne des syndicats. *Santé et travail, le 16/01/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Sécurité des chantiers de marbrerie :** Creusement, manutention, balisage des chantiers... La sécurité des travailleurs et du public au cimetière doit être garantie. Comment ? *Funéraire info, le 16/01/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**ITW : « Est-il judicieux de faire reposer tout le problème de la santé au travail sur l'analyse des risques ? »** Miroir social laisse la parole à Yvon Miossec, maître de conférences au CNAM qui s'inscrit dans une tradition : la clinique de l'activité, développée par l'équipe d'Yves Clot. Pour lui, l'analyse du travail n'a pas la production de connaissances pour unique objectif. C'est aussi un instrument de développement de l'activité. *Miroir social le 18/01/2017.*

- [Lire l'article et l'interview.](#)

## **Substitution des substances chimiques : le SNA ouvert à de nouvelles substances :**

Depuis 2011, l'INERIS est en charge du Service National d'Assistance (SNA) sur la substitution des substances chimiques, à la demande du Ministère chargé de l'environnement. Traitant à l'origine des alternatives au bisphénol A (BPA) dans les contenants alimentaires, le site Internet du SNA Substitution propose aujourd'hui une information élargie à d'autres familles de substances chimiques. La nouvelle version du site fournit ainsi des données sur la substitution des bisphénols et des phtalates. Au-delà des contenants alimentaires, le SNA traite désormais de la substitution des substances chimiques dans divers secteurs d'activité. *ISTNF, le 19/01/2017.*

- [Lisez l'information sur le site substitution.ineris.fr](http://substitution.ineris.fr)

## **Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques :**

Le premier comité de pilotage du plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques s'est tenu le 19 janvier dernier au ministère des Affaires sociales et de la Santé. *19/01/2017.*

- [Lire le communiqué de presse](#)
- [Dossier « Maladie de Lyme »](#)

## **Maladie de Lyme : Un nouveau protocole de soins présenté en juillet 2017.**

Un nouveau protocole de soins pour la maladie de Lyme sera présenté en juillet et un dépliant sera diffusé en mars sur la prévention de cette pathologie transmise par les tiques, a annoncé le ministère de la Santé. *Ouest France, le 19/01/2017.*

- [Lire l'article.](#)

## **VIDEO. Personnel soignant : quels sont les vaccins obligatoires ?**

Faut-il rendre la vaccination contre la grippe obligatoire pour les soignants ? À l'heure où la France a presque atteint son pic épidémique, la question continue de faire débat. En attendant, certains vaccins restent obligatoires. *Allodocteurs.fr, le 23/01/2017.*

- [Lire l'article et visionner la vidéo.](#)

## **Suivi médical : quel régime pour l'intérimaire ?**

Depuis le 1er janvier 2017, de nouvelles dispositions sur la médecine du travail ont modifié le suivi médical des salariés durant leur parcours professionnel. Qu'en est-il pour les salariés intérimaires ? *Juritravail le 24/01/2017.*

- [Lire l'article.](#)

## **Nanoparticules : manipuler avec soin... même avec des gants !**

« Des nanoparticules, on en trouve dans tous les milieux industriels, souligne Ludwig Vinches, chercheur postdoctoral à l'École de technologie supérieure, sous la direction du professeur Stéphane Hallé. Il ne faut surtout pas les diaboliser, car elles nous rendent de grands services. Cependant, tant que les spécialistes en nanotoxicologie ne peuvent nous dire à partir de quelle concentration elles peuvent devenir toxiques, il faut protéger les travailleurs en appliquant le principe de précaution. *IRSST, janvier 2017.*

- [Lire l'article.](#)

## **Les maladies professionnelles des politiques :**

Une maladie professionnelle est une affection consécutive à l'exposition chronique à un risque professionnel. Quelles sont celles qui menacent les politiques ? Dominique Dupagne a recherché dans les listes officielles de maladies professionnelles les affections qui pourraient être rattachées à l'exercice de la vie politique. *France Inter le 26/01/2017, émission Santé polémique.*

- [Ecouter l'émission](#) (2mn 57)

## **Risques dus aux champs électromagnétiques : nouveau décret :**

A partir du 1er janvier 2017, la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques a évolué, avec l'entrée en vigueur du décret 2016-1074 du 3 août 2016. L'INRS fait le point. *INRS, le 26/01/2017.*

- [Lire l'article.](#)

## **La transition numérique, ennemie de la qualité de vie au travail ?**

Nouveaux outils, rythmes plus soutenus, nouvelles organisations... Le travail évolue. Quels sont les enjeux de cette transformation pour la santé et la sécurité des salariés ? C'est dans le cadre des 7e rencontres parlementaires pour la santé au travail que députés, sénateurs, philosophes et experts en santé au travail ont partagé leur vision du sujet. *Actuel-RH, le 27/01/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Compte pénibilité : est-il encore en mesure de protéger la santé des salariés ?** Le compte pénibilité, inscrit dans la loi il y a trois ans, arrive à une échéance test, le 31 janvier. À cette date, les entreprises sont censées avoir ouvert les comptes personnels des salariés dont le travail est « pénible ». Elles devraient y avoir indiqué à quels facteurs de risque pour la santé ils ont été exposés, parmi les dix retenus par le législateur. Ce ne sera pas le cas. *The conversation*, le 30/01/2017.

- [Lire l'article.](#)

### **Dépistage des stupéfiants en entreprise : une nouvelle obligation pour l'employeur.**

Yann Bisiou, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles revient sur la décision du Conseil d'Etat du 5 décembre 2016 qui autorise les employeurs à procéder eux-mêmes à des tests salivaires. Cadeau empoisonné ? Il en décrypte les enjeux, de taille, pour les DRH. *Actuel-Rh*, le 30/01/2017.

- [Lire l'article.](#)

**La HAS planche sur le burn-out :** La Haute Autorité de santé (HAS) prépare des recommandations à l'attention des médecins pour la prise en charge thérapeutique et l'accompagnement des personnes atteintes de burn-out. En excluant la prévention et en intégrant la fragilité psychologique individuelle, la démarche inquiète des médecins du travail. *Santé & travail* le 31/01/2017.

- [Lire l'article.](#)

### **ASMT toxicologie : mise à jour des monographies du CIRC.**

Les Docteurs Bernard Fontaine et Virginie Dieu, médecins du travail et toxicologues industriels, ont mis à jour la traduction, en français, des listes résultant du travail des groupes d'experts du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) des monographies 1 à 117. Ce document présente les listes traduites en français des groupes 1 (cancérogènes), 2A (probablement cancérogènes), 2B (peut-être cancérogènes), accompagnées pour la plupart des agents, des circonstances d'exposition antérieures et/ou actuelles les plus fréquentes. Par ailleurs, les Dr Fontaine et Dieu ont constitué un tableau des « Agents cancérogènes chez l'homme, des groupes 1, 2A, 2B du CIRC jusqu'à la monographie 117 incluse. *Cisme*, le 01/02/2017

- [Traduction de la liste des évaluations faites par le centre international de recherche sur le cancer](#) (groupes 1, 2a, 2b) sur les risques de cancérogénicité pour l'homme et commentaires sur l'utilisation des agents cités. (20-1-2017 vol 1 à 117)
- [Agents cancérogènes chez l'homme](#), des groupes 1, 2a, 2b du CIRC jusqu'à la monographie 117 incluse. Preuves suffisantes et limitées selon les sites.

### **Etes-vous concerné par le compte pénibilité ?**

Bruit, travail répétitif, températures extrêmes. Les employeurs avaient jusqu'à ce mardi pour déclarer les facteurs d'exposition à la pénibilité de leurs salariés. A la clé, des « points » pour les travailleurs concernés qui pourront se former, travailler moins ou moins longtemps. Les entreprises jouent-elles le jeu ? *Libération*, le 01/02/2017.

- [Lire l'article.](#)

### **Santé Publique France / INVS**

- [Surveillance sanitaire en région Nouvelle-Aquitaine. Point épidémiologique au 25 janvier 2017.](#)
- [Surveillance sanitaire en Auvergne et Rhône-Alpes. Point au 26 janvier 2017.](#)



**Sevrage tabagique et e-cigarette : les premières conclusions du Moi(s) sans tabac.** Réalisée à l'occasion du moi(s) sans tabac, l'étude E-cig 2016, dont les résultats préliminaires viennent d'être présentés, a été menée par le Pr Bertrand Dautzenberg dans 4 hôpitaux parisiens auprès de 61 fumeurs. L'objectif de ces travaux était de déterminer le dosage nicotinique, le parfum et le réglage de l'e-cigarette procurant le plaisir optimal à l'utilisateur, postulant que le désir d'abandon du tabac est corrélé à la sensation éprouvée lors des premières secondes de l'inhalation de vapeur issue d'une cigarette électronique (surnommée throat-hit). *JIM*, le 29/12/2016.

[Lire l'article.](#)

**Comment préserver la santé des salariés dans les drives ?** : Suite à une enquête conduite en 2011 par les préventeurs des risques professionnels en région Centre-Val de Loire, deux guides pratiques ont été réalisés à l'attention des employeurs et salariés de Drives autonomes et Picking. Objectif ? : donner des repères pour mieux identifier et prévenir les risques professionnels. Télécharger les documents sur le site de la [Direccte Centre Val de Loire](#) (05/01/2017).

- [Drives autonomes : La prévention des risques professionnels au cœur de l'activité des Drives](#)
- [Drives Picking : La prévention des risques professionnels au cœur de l'activité des Drives](#)

**Surveillance de la santé mentale au travail - Le programme Samotrace.** *Régions Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, 2006-2008.* Le programme Samotrace a pour objectif de décrire la prévalence des problèmes de santé mentale en milieu de travail et leurs expositions professionnelles associées. L'échantillon (6 056 personnes) a été constitué par tirage au sort de salariés surveillés par un réseau de médecins du travail dans les régions Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes entre 2006 et 2008. L'environnement psychosocial au travail était décrit principalement par la tension au travail de Karasek, le déséquilibre efforts/récompenses de Siegrist, l'exposition aux violences physiques et psychiques. Trois indicateurs de santé mentale étaient explorés : la souffrance psychique (GHQ28), les problèmes d'alcool et la consommation de médicaments psychotropes. *Santé publique France*, le 03/01/2017.

- [Télécharger le rapport.](#)

**Une recherche sur la mise en œuvre d'une stratégie de prévention des risques psychosociaux en Belgique** : La Direction de la recherche sur l'amélioration des conditions de travail du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale a fait réaliser une recherche sur la mise en œuvre d'une stratégie durable de prévention des risques psychosociaux dans les entreprises sur la base des enseignements tirés de 10 études de cas d'entreprises.

Le but de cette recherche était de comprendre comment le processus qui accompagne l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de prévention en matière de risques psychosociaux prend corps au niveau de l'organisation. Comment motiver et soutenir les entreprises à mettre sur pied une politique de prévention efficace et durable en matière de RPS ?

- [Pour en savoir plus.](#)

## **Travailler dans des conditions plus sûres et plus saines à tout âge – les résultats sont là !**

Quels sont les défis en matière de sécurité et de santé pour la main d'œuvre vieillissante au sein de l'UE ? Comment pouvons-nous y répondre en termes de politiques, programmes et stratégies ? L'EU-OSHA lance un outil de visualisation dans le domaine de la sécurité et de la santé de la main d'œuvre vieillissante en Europe. Le projet « Travailler dans des conditions plus sûres et plus saines à tout âge » explore les tendances démographiques, les défis, les stratégies et les politiques existantes en matière de sécurité et de santé au travail lorsque l'on vieillit. Ces conclusions sont à présent disponibles en ligne et un outil de visualisation convivial et interactif permet d'y accéder facilement. *EU-OSHA, le 20/01/2017.*

- [Découvrir l'outil de visualisation](#)
- Télécharger le [rapport de synthèse](#) et le [résumé](#)
- [En savoir davantage concernant le projet «Travailler dans des conditions plus sûres et plus saines à tout âge»](#)

**L'impact phototoxique des LED :** Les ampoules LED pourraient-elles être dangereuses pour la qualité de notre vision ? La question mérite d'être posée car, chez le rat, certaines de leurs longueurs d'onde s'avèrent toxiques pour la rétine. Un mécanisme qui pourrait favoriser la dégénérescence maculaire liée à l'âge. C'est notamment le cas concernant la lumière émise par les ampoules LED qui ont désormais remplacé les ampoules à incandescence. Pour combler ce déficit, une équipe Inserm s'est intéressée à l'impact phototoxique des rayons émis par ces dispositifs. Inserm le 04/01/2017.

- [Lire l'article](#)

**Mantien dans l'emploi : utilisation et intérêt de la visite de préreprise :** enquête réalisée auprès de médecins du travail. Une étude prospective, descriptive a été réalisée dans un très important service de santé au travail dans l'objectif d'étudier les modalités réelles de mise en œuvre de la visite de préreprise (VPR). 150 médecins du travail ont participé à l'étude qui comportait un questionnaire rempli lors de la visite de préreprise, recueil qui a duré un mois. *S. Pires, F. Tone, K. Wloch, S. Fantoni Quinton Archives des maladies professionnelles et de l'environnement, 2016, vol.77, n°6, pp.949-960. Bibliographie.*

- [En savoir plus.](#)

**TMS : Composantes du succès d'un programme de réadaptation incluant une intervention en milieu de travail.** Une revue réaliste a établi que le [succès d'un programme de réadaptation](#), qui inclut une intervention en milieu de travail, des travailleurs victimes de troubles musculosquelettiques (TMS) repose sur cinq grandes composantes. L'étude démontre que le succès de ce type de programme de réadaptation repose également sur une action intersectorielle coordonnée des divers acteurs, dont un professionnel formé en ergonomie. *IRSST, le 30/01/2017.*

- [Télécharger le communiqué](#)
- [Télécharger le rapport de recherche](#)

## Congrès, conférences, journées médecine du travail

**Restitution de la journée de la SFMT** : Réunion du 20 janvier 2017 Impacts de la loi travail et des décrets d'applications en santé au travail FIAP, salle Bruxelles, 30 rue Cabanis Paris 14eme. En 121 pages, retrouvez le contenu des présentations proposées dans le cadre de cette journée scientifique. *ISTNF, le 31/01/2017.*

- [Lisez l'information sur le site chu-rouen.fr](http://www.chu-rouen.fr)

## Sur le web

**EVREST** : Le site web dédié au dispositif de veille et de recherche en santé au travail ait peau neuve !

- [Consulter le site.](http://www.evrest.istnf.fr)

**Evrest : des changements aussi dans l'échantillonnage** : Suite à la parution du décret N° 2016-1908 du 27 décembre 2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail, des modifications ont été apportées pour l'année 2017. Désormais, **tous les salariés nés en octobre font partie de l'échantillonnage Evrest** - et non plus seulement ceux nés en octobre des années paires. Certains termes du guide de remplissage ont été modifiés. Les différents documents seront modifiés progressivement ! Ne vous inquiétez donc pas si vous voyez encore qu'il est fait référence aux "octobres des années paires"... pendant encore quelques semaines. *istnf.fr le 12/01/2017.*

- [Lisez l'information sur le site evrest.istnf.fr](http://www.evrest.istnf.fr)

**Substitution des substances chimiques : le Service national d'assistance ouvert à de nouvelles substances.** Depuis 2011, l'INERIS est en charge du Service National d'Assistance (SNA) sur la substitution des substances chimiques, à la demande du Ministère chargé de l'environnement. Le SNA apporte un appui concret aux acteurs économiques engagés dans une démarche de substitution durable. Traitant à l'origine des alternatives au bisphénol A (BPA) dans les contenants alimentaires, le [site Internet du SNA Substitution](http://www.ineris.fr) propose aujourd'hui une information élargie à d'autres familles de substances chimiques. La nouvelle version du site fournit ainsi des données sur la substitution des bisphénols et des phtalates (plastifiants du PVC). Au-delà des contenants alimentaires, le SNA traite désormais de la substitution des substances chimiques dans divers secteurs d'activité. *Ineris le 13/01/2017.*

- [En savoir plus sur le site de INERIS.](http://www.ineris.fr)

**Prudence en restauration - La crème des solutions pour une meilleure ergonomie au travail** : L'association des Restaurateurs du Québec met en ligne sur un site dédié :

- 10 fiches informatives à imprimer et à afficher dans la cuisine et aux endroits stratégiques
- Les principes biomécaniques importants à respecter pour un travail manuel, illustrés par des pictogrammes
- Des photos rappelant les bonnes pratiques à adopter au quotidien
- Des astuces simples qui feront une grande différence pour la santé et la sécurité de tous.

*Association des Restaurateurs du Québec - 2017.*

- [Accéder au site internet](http://www.restauration-quebec.com)



## Les chiffres en plus

**Aïe ! La France en tête du nombre de morts par accidents du travail en Europe :** [Consulter la cartographie](#) du nombre de morts au travail en Europe. *Source, Eurostat, novembre 2016.*

**Ces nouveaux environnements qui favorisent le bien-être au travail :** D'après la 2ème édition du baromètre d'OpinionWay pour CD&B, le bien-être au travail dépend de son environnement. Cap sur les grandes tendances en matière d'espaces de travail émergents. *Infoprotection, le 29/01/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Sinistralité AT/MP 2015 :** Au niveau régional (Limousin-Poitou-Charentes), on observe une baisse des accidents graves. Pour un nombre de salariés et d'entreprises stables, les accidents du travail graves sont en diminution pour la seconde année consécutive (-5,2%). Le nombre d'accidents de trajet est stable, ainsi que le nombre de maladies professionnelles. On constate en 2015, une baisse des TMS de 2,3%. *Carsat Centre Ouest, janvier 2017.*

- [Statistiques nationales et Livrets de sinistralité 2015](#)
- [Statistiques nationales de sinistralité 2015](#)
- [Rapport de gestion 2015 de l'Assurance Maladie Risques Professionnels](#)
- [Statistiques régionales AT/MP Limousin Poitou-Charentes](#)

## La boîte à outils

**Guide DEMETER :** 14 nouvelles fiches ont été publiées dans le guide DEMETER (Documents pour l'évaluation médicale des produits toxiques vis-à-vis de la reproduction), qui en contient désormais plus de 160. Destiné en particulier aux médecins du travail, ce guide a pour but de fournir une aide à l'évaluation du risque pour la reproduction lors d'exposition d'hommes ou de femmes en milieu professionnel à des produits chimiques. Chaque fiche contient des informations sur les dangers vis-à-vis de la reproduction, pour permettre au médecin d'évaluer le risque dû à l'exposition en fonction de sa période de survenue (avant la conception, pendant la grossesse ou l'allaitement). Des propositions de conduite à tenir sont fournies. *INRS, décembre 2016.*

- [Consulter la page dédiée sur le site de l'INRS.](#)

**CMR : un tableau qui les recense :** Comment savoir si une substance chimique est classée de manière harmonisée cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR) ? L'INRS propose un tableau qui recense l'ensemble de ces substances. Entré en vigueur en janvier 2009, le règlement CLP définit comment doivent être classés, étiquetés et emballés les substances et les mélanges chimiques. Depuis, ce règlement et ces annexes ont régulièrement fait l'objet de modifications, c'est pourquoi l'INRS propose un tableau au format Excel, mis à jour régulièrement, qui recense les substances classées de manière harmonisée CMR et leur catégorie (1A : CMR avéré, 1B : CMR supposé et 2 : CMR suspecté). *INRS, 03/01/2017.*

- [Consulter le tableau Excel.](#)

## Nouvelles brochures INRS

- [ED 4445](#) : Fiche pratique de radioprotection : La radioprotection des personnels navigants
- [ED 6253](#) : Manipulation de produits chimiques. Comment lire la fiche de données de sécurité
- [ED 6254](#) : Valeurs limites d'exposition pour la prévention des risques chimiques
- [ED 6255](#) : Grues à tour. Gestion des zones d'interférence et des zones interdites sur les chantiers
- [ED 6258](#) : Les bioréacteurs – Risques et prévention
- [ED 6259](#) : Commerces de détail non alimentaires. La Santé de votre entreprise passe par celle de vos salariés



- [ED 6261](#) : Produits chimiques, protégez votre grossesse (remplace ED 889)

#### **Nouveautés web INRS** (Version numérique uniquement)

- [ED 6263](#) : Poussières. Guide de bonnes pratiques en démolition.

#### **Commerces de détail non alimentaire. Solutions de prévention incontournables :**

- [ED 6264](#) : Déballez en sécurité avec les outils adaptés (Solution n°1)
- [ED 6265](#) : Sécurisez les accès en hauteur (Solution n°2)
- [ED 6266](#) : Limitez les risques d'agression (Solution n°3)
- [ED 6267](#) : Organisez le rangement de vos produits (Solution n°4)
- [ED 6268](#) : Assurez une bonne ventilation des réserves (Solution n°5)
- [ED 6269](#) : Manipulez vos produits en utilisant des équipements d'aide à la manutention (Solution n°6)

#### **Fiches métier amiante**

[ED 4270](#) : Plombier chauffagiste

[ED 4271](#) : Ascensoriste

[ED 4272](#) : Canalisateur

[ED 4273](#) : Couvreur

[ED 4274](#) : Electricien

[ED 4275](#) : Maçon

[ED 4276](#) : Peintre-tapissier

[ED 4277](#) : Plaquiste

[ED 4278](#) : Poseur de faux plafonds

[ED 4279](#) : Poseur de revêtement

[ED 4280](#) : Tuyauteur

#### **Nouvelles éditions INRS (annulent et remplacent les éditions précédentes)**

- [ED 984](#) : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
- [ED 6066](#) : Aide, accompagnement soin et services à domicile. Obligations des employeurs prestataires
- [TJ 14](#) : Aide-Mémoire Juridique - Grossesse, maternité et travail

#### **Abandon brochures INRS**

- ED 889 : Produits chimiques, protégez votre grossesse (remplacée par [ED 6261](#))
- ED 926 : Naissance et évolution des risques professionnels

**10 questions sur le télétravail** : Le télétravail est une mesure de plus en plus plébiscitée par les salariés et les entreprises. Source de flexibilité pour les acteurs de l'entreprise, il permet de mieux articuler vie professionnelle et extra-professionnelle mais aussi de favoriser la qualité du travail. Le réseau Anact-Aract propose une approche collective et organisationnelle du télétravail, au-delà ou en complément d'une approche du télétravail individuelle et sociale. *ANACT, 13/01/2017.*

- [Télécharger le guide](#) [20 pages].

**Travail et Hypertension Artérielle (HTA).** Conseils de prévention : brochure éditée par le service de santé au travail d'Annecy. AST74, 2016.

- [Télécharger la brochure.](#)

**L'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail édite en ce début d'année sa nouvelle collection de mémos et une affiche sur la santé et la sécurité à destination des entreprises artisanales du Bâtiment.**

[En savoir plus sur le Kit de prévention « santé-sécurité »](#) : 9 nouveaux mémos et 1 affiche.

**Amiante : Dispositions réglementaires et recommandations applicables aux différents types de matériels de métrologie utilisés lors d'opérations amiante.** Préfet de la Région PDL - Direccte PDL - Carsat PDL - 1ère édition, 12/2016 [8 pages].

- [Télécharger le guide](#)

**L'oreille, l'audition - Le bruit - Effets nocifs et prévention.** Brochure de 6 pages publiée par l'ACMS, septembre 2016.

- [Télécharger la brochure.](#)

**L'œil à la loupe : Plus de 80% des informations extérieures nous parviennent par les yeux.** Brochure de 6 pages publiée par l'ACMS, septembre 2016.

- [Télécharger la brochure.](#)

**L'arrêt de travail pour accident du travail ou maladie professionnelle.** *Les fiches pratiques du droit du travail, ministère du travail le 26/01/2017.*

- [Consulter la fiche sur le site du ministère](#)

**Les nouvelles règles applicables aux travaux interdits et réglementés aux jeunes de moins de 18 ans :** Le décret n°2015-443 du 17 avril 2015 a modifié la procédure de dérogation à l'interdiction d'affecter des travailleurs mineurs à certains travaux, listés aux articles D. 4 153-16 et suivants du code du travail. La Direccte Auvergne Rhône Alpes édite un dépliant d'information sur les nouvelles règles applicables et met en ligne sur son site divers documents concernant ce décret. *Direccte Auvergne Rhône Alpes, MàJ le 16/01/2017.*

- [Consulter la page dédiée sur le site et télécharger les documents.](#)

**BTP - Signalisation temporaire :** Avant tous travaux sur le domaine public, il est nécessaire de mettre en place une signalisation temporaire adaptée afin de garantir la sécurité des usagers et des personnels travaillant sur le chantier. La signalisation temporaire sert à alerter, guider et inviter les usagers à modifier leurs comportements face à une situation inhabituelle. Cet ouvrage, pratique et illustré, s'adresse essentiellement aux chefs de chantier et aux conducteurs de travaux. *OPPBTP, 12/2016 - 68 pages.*

- [Télécharger l'ouvrage](#)

**BTP - FAST - Fichier Actualisé des Situations de Travail - Guide BTP Actions Préventives :** GNMST BTP - 12/2016 - 121 pages.

- [Télécharger le guide.](#)

**Nettoyage des locaux en journée - Impact sociétal pour les entreprises :** Le travail en journée dans les activités de nettoyage des locaux peut remédier à des situations difficiles. Ce dépliant décrit l'engagement sociétal pour l'entreprise et les occupants des locaux. Il présente les avantages et les bénéfices du nettoyage des locaux en journée. Ce dépliant de sensibilisation est à destination des agents de propreté, des entreprises de nettoyage, des occupants des locaux. Assurance Maladie-Risques professionnels Ile-De-France - CRAMIF - 04/2016.

- [Télécharger le dépliant](#)

**Document unique : évaluer les risques à l'aide d'un fichier Excel.** A la suite de l'analyse des besoins des adhérents réalisée dans le cadre du projet de service, l'évaluation des risques apparaît comme une préoccupation majeure exprimée par les employeurs et les salariés. Les IPRP de l'AIST87 ont développé un outil structuré en plusieurs onglets qui a pour vocation d'accompagner les acteurs de l'entreprise dans l'identification, l'évaluation des risques professionnels et la mise en place de mesures préventives. *AIST87 le 11/01/2017.*

- [Télécharger l'outil.](#)

**Des œuvres du plasticien Damien Hirst exposent à des vapeurs toxiques.** La toxicité des produits utilisés dans les pratiques artistiques est un fait connu qui a déjà été présenté sur ce site et dans la revue *Médecine des arts*, les pigments tels que le cadmium utilisés par les peintres Monet, Van Gogh, Degas, les poussières et les produits de dégradation des polyesters utilisés par Niki de Saint Phalle, etc. L'artiste plasticien Damien Hirst est connu par le grand public pour ses expositions où des animaux sont présentés dans des sortes d'aquariums remplis de produits conservateurs. Parfois les animaux sont traités avec des conservateurs puissants. Une de ces œuvres les plus connues est intitulée « *The Physical Impossibility of Death in the Mind of Someone Living* » [L'impossibilité physique de la mort dans l'esprit d'un vivant] représente un requin. Le premier requin qui avait été exposé en 1992 n'a pas résisté au temps. Quinze plus tard c'est un nouveau requin de plus de 4 mètres qui a été traité chimiquement pour mieux résister au temps. Près de 850 litres de formol ont été injectés avec de longues seringues. *Médecine des arts*, 2016.

- [Lire l'article.](#)